



Pourquoi la CGT a voté contre le SPSI

La CGT n'a eu de cesse de réclamer un développement de formation qualifiante et en particulier sur les métiers d'avenir, rare et émergent et sur la transition énergétique et environnementale et non le démantèlement de l'immobilier de l'Afpa, tant au niveau du foncier (27%) que du bâti (18%). Comment pourrions-nous accueillir dignement tous nos futurs stagiaires (majeurs et mineurs), si nous n'avons plus suffisamment de locaux et de plateaux techniques ?

Comment pouvez-vous nous présenter un schéma pluriannuel de stratégie immobilière concernant les investissements sans qu'il soit accompagné d'un plan de financement ?

Contenu de la situation actuelle, l'Afpa ne sera pas en capacité d'emprunter et vous ne misez que sur l'appui des tutelles. En d'autres termes, vous comptez sur le SPSI pour convaincre les tutelles d'investir. Mais si elles ne nous suivent pas, quel sera le plan B.

Tout ce schéma est basé sur des chiffres et estimation datant de 2016 et à « la louche » par « simplicité » ! 840 M€ de remise à niveau, mais sans aucun calendrier ni sur la priorisation. Vous avancez une baisse de 25% de la consommation d'énergie à terme, liée à la réduction des m² et l'amélioration énergétique des bâtiments. Mais qu'en est-il de la gestion des fluides, des chaufferies, déchets etc... ? Pour la CGT, il ne suffit pas de parler d'une seule expérimentation de toiture solaire sur un centre (Corté, pour nos amis Corse).



Les élus n'ont pas les éléments concernant les 200 dispositifs de formation déplacés et sur les 200 créés, ni même sur les plateaux mobiles.

La CGT ne peut pas cautionner toutes ces mesures restrictives qui consistent à faire uniquement des économies sans jamais investir.

Pour toutes ces raisons, les élus CGT du CSE-C ont votés contre.

[CSEC du 16 septembre 2020](#)

[CSEC du 12 mai 2020, avis de la CGT](#)

Partager sur Facebook

Twitter

•